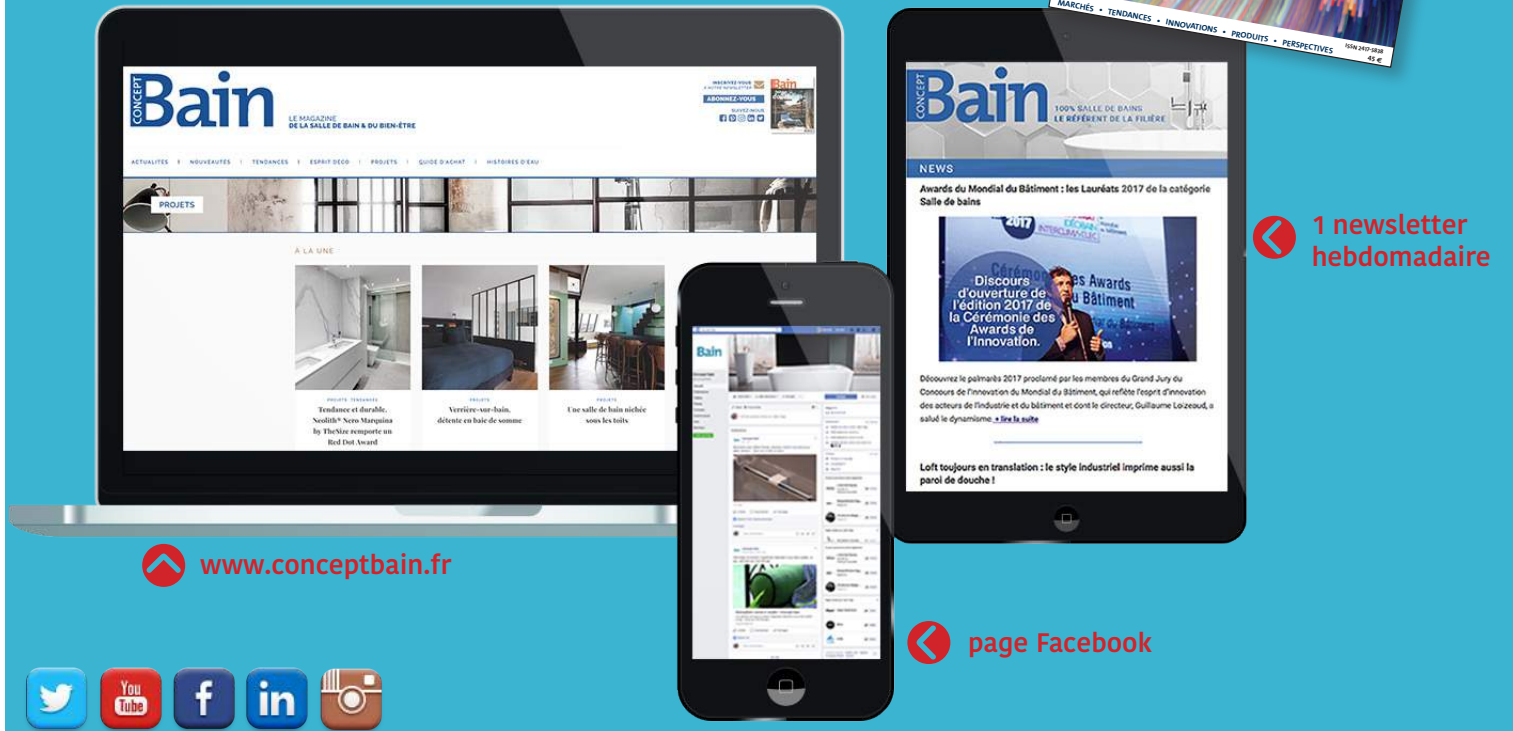


Allez à l'essentiel pour votre **communication** et vos **plans médias** grâce au **print** ...



... et au **digital**



www.conceptbain.fr



Emmanuel du Verdier • edv@reponsesmaison.com • eduverdier@beemedias.fr • +33 (0) 6 07 67 77 14

CONCEPT **Bain** FAIT PARTIE DU GROUPE BEEMEDIAS QUI ÉDITE ÉGALEMENT :

CONCEPT Bain

MÉDIKIT 2018

Optimisez votre communication et vos plans médias auprès des **10 000*** acteurs professionnels du marché (grossistes, installateurs, prescripteurs de salles de bains) et auprès de **25 000** particuliers «porteurs de projets» (diffusion kiosque), soit

35 000 exemplaires

* 10 000 exemplaires : abonnés, professionnels (distributeurs, négoce, indépendants), bainistes



TARIFS 2018

CAHIER PRO

Double page	6 800 €
Page (au mieux)	5 000 €
1/2 page (au mieux)	3 500 €
1/4 de page (au mieux)	2 500 €

ÉDITION TRIMESTRIELLE ET ANNÉE DU BAIN

Double page (au mieux)	10 000 €
Page recto-verso privilégié FT	7 600 €
Page au mieux	7 200 €
1/2 page recto (FT)	6 000 €
1/2 page (au mieux)	5 500 €
1/4 page recto (FT)	3 400 €
1/4 page recto (au mieux)	3 000 €
2e de couverture	8 200 €
3e de couverture	7 800 €
4e de couverture	8 600 €

NOUS CONSULTER POUR :

- * Encarts
- * Publi-reportages
- * GUIDE DU CONTRACT spécial EQUIP'HOTEL

DÉGRESSIFS

FRÉQUENCE	VALEUR
2 parutions = 2%	5 000 € = 2%
3 parutions = 5%	10 000 € = 4%
5 parutions = 15%	15 000 € = 6%
	20 000 € = 10%
	25 000 € = 15%

Remise professionnelle = 15%

FORMAT DES ANNONCES

Double page	460mm L x 300 mm H
Page	230 mm L x 300 mm H
1/2 page largeur	205 mm L x 135 mm H
1/2 page hauteur	100 mm L x 275 mm H
1/4 page largeur	205 mm L x 65 mm H
1/4 page hauteur	100 mm L x 135 mm H

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

PDF haute définition (300 dpi) en quadrichromie (CMJN), avec traits de coupe. Prévoir 5 mm de rogne pour les fonds perdus



DES OFFRES MULTIMEDIA ET PACKS CROSS-MEDIA SUR MESURE PERFORMANTS

Répondre aux objectifs marketing de nos annonceurs en optimisant l'expérience de nos lecteurs (professionnels et particuliers).



CONCEPT BAIN s'adapte aux nouveaux usages et propose de nouvelles expériences digitales sur tous les écrans en plaçant le mobile au cœur de sa stratégie de diffusion.

CONCEPT BAIN et ses équipes éditoriales entièrement dédiées au sanitaire et à la salle de bains proposent une approche « sur-mesure » et toute leur expertise pour la création de contenus print et vidéo pour accompagner votre stratégie de marque et la diffuser sur des audiences qualifiées (avec une garantie sur l'engagement).

Créer des communautés digitales puissantes en s'appuyant sur une fine analyse de ses données d'audiences afin d'adresser le juste message au segment ciblé, au moment le plus opportun.

• **Data** : Profiter des marques du Groupe Beemédias : Architecture CREE, Cuisines et Bains Magazine, Design@Home, Intramuros, Courrier du Meuble et de l'Hanitat pour élargir les cibles et les audiences.

• **Vidéo (Studio vidéo intégré)** : Écriture, réalisation, montage, postproduction en interne.

• **Social** : assurer une présence auprès de communautés puissantes, actives et engagées sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram.

QUESTIONNEZ-NOUS SUR NOS PACKS CROSS-MEDIA SUR MESURE PERFORMANTS

à durées variables de 4 à 8 semaines, renouvelables sur plusieurs périodes de l'année avec re directions vers vos propres supports de communication.

- Bannières et contenus rédactionnels enrichis et/ou vidéo sur notre site et/ou nos Newsletters régulières.
- Contenus diffusés sur nos communautés sociales actives et engagées.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La direction de Beemédias et Concept Bain se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire non conforme à leur éthique ou à leurs intérêts. Quel que soit le donneur d'ordre, annonceur, agence ou centrale d'achats d'espaces, l'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement selon les conditions générales prévues ci-dessous. Les ordres de parutions ou achats d'espaces publicitaires peuvent être souscrits par un mandataire, stipulé payeur ou non, pouvant produire un mandat écrit et explicite le liant à l'annonceur. Dans ce cas, la règle est que l'annonceur et le mandataire sont conjointement responsables du paiement des factures dont ils sont bénéficiaires, chacun d'eux étant destinataire d'un original de la facture. Si le mandataire est stipulé « payeur », le non paiement de la facture contraint le support à exiger le paiement de la facture auprès du mandant, alors même que celui-ci aurait effectué le règlement de sa prestation à son mandataire. A l'inverse, en cas de défaillance du mandant, le mandataire stipulé payeur s'engage à s'acquitter de la facture alors même que son mandant n'aurait pas procédé à ses propres règlements au profit de son mandataire. Les règlements doivent intervenir, sauf accord contraire, à trente jours fin de mois. Pour tout règlement intervenu après la date de paiement figurant sur la facture et au-delà du délai prévu dans les conditions générales de vente, il sera appliqué une pénalité du double de l'intérêt légal en vigueur au moment de la date prévue du paiement (Loi 92.1442 du 21/12/1992). Le défaut de paiement à l'échéance fixée entrainera l'exigence de la totalité de la créance et ce, quelque soit le mode de règlement prévu, l'application à titre de clause pénale d'une indemnité de 15% de la somme impayée, outre les frais de justice qui pourraient être exposés. En cas de retard de paiement, le support se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres en cours. Le délai d'annulation d'un ordre est fixé à deux mois de la date de parution du magazine concerné. En cas d'annulation en cours de campagne, les précédentes parutions seront ré-ajustées et re-facturées, conformément au barème des remises. Le délai de remise des éléments techniques est fixé à un mois de la date de parution du magazine concerné. En cas de non respect de ce délai, les éléments techniques des publicités antérieures seront ré-utilisés. A défaut, la raison sociale et l'adresse de l'annonceur apparaîtront seules sur l'emplacement réservé par le donneur d'ordre. Nous déclinons toute responsabilité au sujet des éléments techniques qui n'auraient pas été retirés par les annonceurs ou leur intermédiaires dans un délai de 3 mois après la dernière parution. Tous nos prix s'entendent hors taxes, éléments techniques fournis. Tout travail supplémentaire sera facturé en frais techniques, le coût minimal étant fixé à 100 euros H.T. Les agences, centrales d'achats ou tout donneur d'ordre pourront bénéficier, en plus des remises contractuelles, d'une remise professionnelle de 15%. Pour tout litige né ou à naître, compétence sera donnée au tribunal de commerce de Paris.